

CHARTRE DE FONDATION DU
CENTRE RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
POUR
L'EUROPE CENTRALE ET L'EUROPE DE L'EST

Attendu que les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est sont aux prises avec de sérieux problèmes environnementaux;

Attendu que la solution de ces problèmes exigera la mise en commun des efforts des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des citoyens de l'ensemble de la région;

Attendu que le président des États-Unis a proposé en juillet 1989, lors d'une visite à Budapest, en Hongrie, que soit mis en place un Centre régional afin de se pencher sur ces questions critiques;

Les signataires de la présente Charte décident de fonder à Budapest, en Hongrie, le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est.

1. Buts et activités

1.1. Buts

Le Centre est un organisme indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il est constitué et exploité exclusivement à des fins charitables, scientifiques et éducatives.

Étant admis que la solution des problèmes environnementaux de la planète passe par l'application de mesures locales et régionales, et compte tenu des préoccupations croissantes manifestées pour l'environnement de la région dans les milieux privés et publics, le Centre est mis en place afin de se pencher sur les problèmes environnementaux communs aux pays d'Europe centrale et de l'Est et de veiller à la